



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4101341

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/10/2024 10H40 C:004980 I:01615
V/REF : 102493
V/Email reçu le Vendredi 04/10/2024 a 10H40

SDC 'Le Racine 1'
C/O REGIE ROLIN-BAINSON
1, RUE D'ALSACE
69100 VILLEURBANNE

SELON DEVIS N° 4080039

V/REF.IMM. 000640
IMMEUBLE : LE RACINE 1 (COP)
2/4/6/8, RUE RACINE
144/146/148, COURS EMILE ZOLA
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 31 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N146 ZOLA-APPEL DE MME FERKOUN(MEMBRE DU CS) POUR LE LOGEMENT
DE MME POUMARAT(DECEDEE)-GERE PAR M.DELACOUR-2EME ETAGE-TEL:*0608426068*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4080039 du 16/08/2024 d un montant de
1211,08 EURO HT

Donneur d'ordre : M. A. BOURGEOIS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de maçonnerie

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES A PARTIR DU LOGEMENT

MISE EN PLACE DU CHANTIER PAR LE CONTRE-MAITRE

DEPOSE DU CAISSON FAIENCE
POSE D'UN JOINT SUR RACCORDEMENT DE L'EVACUATION DES EAUX USEES
REPRISE CAISSON ET ATTENTE SECHAGE
POSE DE FAIENCE ET REALISATION DES JOINT DE FAIENCE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 11/10/2024.

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 15/10/24 a 08H42 M. A. BOURGEOIS

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1211,08	1211,08



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4101341

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	1211,08
T.V.A. a 10,00%	121,10
TOTAL T.T.C.En EURO	1332,18

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

COMMANDE N° 102493

SERVIMO
101 AV.P. MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Références à rappeler obligatoirement : Commande n° 102493

N° EI : **000640** Dossier suivi par : BOURGEOIS ANTONIN 04 78 93 97 69

Demande faite pour le compte du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis :

2-8 RUE RACINE 144-148 CRS EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE

Bâtiment : Digicode : Etage :

Gardien : ☎ 06 51 37 02 06

Nous vous serions très obligés de bien vouloir procéder aux travaux suivants :

	Montant HT	Montant TTC
Validation devis n°4080039 d'un montant de 1332,18E de remise en état suite recherche de fuite destructive. Merci de prendre contact avec M. Delacour au 0608426068 pour planifier l'intervention. Mettre un bon de passage dans la boîte de NOUS INFORMER IMPERATIVEMENT QUAND LE CHANTIER A ETE EXECUTE SOIT PAR APPEL SOIT PAR MAIL	1211.08	1332.18

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

COVID-19

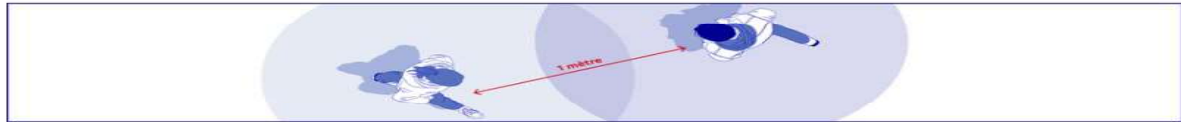
DANS TOUS LES CAS

respecter des gestes barrière et des règles de distanciation sociale



Merci de respecter une distance d'1m avec vos interlocuteurs.

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

EN CAS D'INTERVENTION DANS DES PARTIES PRIVATIVES

S'assurer de l'accord de l'occupant et du respect des gestes barrière et des règles de distanciation sociale. Il sera de la responsabilité du prestataire de faire compléter par l'occupant l'annexe 1 au guide de l'OPPBTP, et de garantir le respect des mesures de protection selon les protocoles spécifiques d'intervention prévus par l'OPPBTP.

ATTESTATION TVA JOINTE DONT LE § ② EST A COMPLETER PAR VOS SOINS

UN EXEMPLAIRE DU PRESENT ORDRE DE SERVICE ET DE L'ATTESTATION COMPLETEE SERA A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE FACTURE. A DEFAUT CELLE-CI NE SERA PAS REGLEE

rolin-bainson.fr

SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION D'IMMEUBLES ROLIN BAINSON

1 rue d'Alsace

69100 VILLEURBANNE

04 78 93 97 69 - contact@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 11h30 & de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 16h

S.A. au capital de 38 874,50 euros – SIREN 957 521 115 – TVA intracommunautaire FR22 957 521 115 000 23 - BRC Lyon – Membre de l'Union des Syndicats de l'Immobilier – Garantie par CEGC Four KUPKA B 16 rue HOCHÉ – 92800 PUTEAUX Assurance R.C. par MMA IARD police n°127124870, 14 Bvd Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9– Carte professionnelle CPI69012016000004991 délivrée par la CCI de Lyon – Lyon pour les opérations de courtage d'assurance garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L 530-1 et L 530.2 du code des assurances - www.orias.fr - n°orias: 07 005 946

Attestation TVA simplifiée

❶ Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés : **ROLIN – BAINSON SA –**
1 rue d'Alsace –
69100 VILLEURBANNE

Agissant en qualité de mandataire Du syndicat des copropriétaires sis :
2-8 RUE RACINE 144-148 CRS EMILE ZOLA 69100 VILLEURBANNE

❷ Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement individuel

☐ Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation.)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de

50 % à cet usage

☒ Des parties communes d'un immeuble affecté à plus de 50 % à l'habitation

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage :

Adresse (1) :

Dont je suis ☐ mandataire du propriétaire / ☒ syndic

❸ Nature des travaux (à remplir par l'entreprise)

Nous attestons que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

☐ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☐ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondantes aux éléments affectés :

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, ☐ Huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

N.B. tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☐ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

❹ Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et nous engageons à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10%)

Fait à Villeurbanne

Le 4\ octobre\ 2024

Signature du client ou de son représentant

ROLIN BAINSON SA

1, Rue D'Alsace 69100 – VILLEURBANNE

(1) Ne remplir que si adresse différente de l'adresse indiquée dans le cadre ❶